



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JANVIER 2025

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

2

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025 – DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

PREND ACTE

Annexe : Rapport d'orientations budgétaires 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq,
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BERNO DOS SANTOS,
Maire,

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, M NICOT,
Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT,
Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY,
Mme KOFFI, M DOMPEYRE, M SIMEONI, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE,
M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE,
M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme GRIMAUD
Mme OGGAD
M DREUX
M DJEYARAMANE

POUVOIRS :

Mme GRIMAUD à M MEUNIER
Mme OGGAD à Mme SMAANI
M DREUX à M MONNIER
M DJEYARAMANE à Mme CONTE

SECRETAIRE : Karine CONTE

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, que chaque année, est présenté, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La note de synthèse, annexée au présent projet de délibération, comportant l'ensemble des informations indiquées, permet la tenue de ce débat sur les orientations budgétaires du budget principal 2025.

Ainsi, et à l'appui de ce rapport, il est proposé aux membres de l'assemblée de débattre sur les orientations retenues par la municipalité et d'en prendre acte.

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2312-1,

Vu la délibération n° 65 du Conseil municipal du 29 juin 2020, portant adoption du règlement intérieur du conseil municipal,

Vu la délibération n° 4 du Conseil municipal du 12 octobre 2020, portant modification du règlement intérieur du conseil municipal,

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil municipal régissant la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la note de synthèse et le rapport d'orientations budgétaires, adressés par Madame le Maire aux membres du Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant que dans le cadre de la préparation du budget de la commune, un débat d'orientations générales doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget,

Considérant que le débat s'est tenu, à l'appui du rapport d'orientations budgétaires, lors de la séance du 27 janvier 2025 pour le budget principal 2025,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De prendre acte :

- De la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour le budget principal 2025,
- De la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2025 organisé en séance

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles – <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral, et de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai ; un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

A blue circular official stamp of the Grand Paris Seine et Oise community is positioned to the left of a handwritten signature in black ink.

Sandrine BERNO DOS SANTOS



RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Séance du Conseil municipal du 27 janvier 2025



Le Rapport d'Orientations Budgétaires qui vous est proposé ici par la direction des finances, servira de support au Débat d'Orientation Budgétaire de la ville de Poissy. Ce document, qui met en perspective l'évolution de nos charges et recettes en termes de fonctionnement et d'investissement, en prenant pleinement en compte le contexte économique et financier, va permettre à notre assemblée municipale de faire des choix avisés dans la perspective du vote du Budget Primitif 2025.

Sans Loi de finances 2025, le budget 2025 sera proposé avec des hypothèses prudentes et il sera ajusté par décision modificative dans le courant de l'année en fonction des évolutions budgétaires nationales.

Le budget s'articulera autour des axes prioritaires suivants en restant vigilants : l'éducation, la transition écologique, la préservation du patrimoine, la sécurité et la propreté tout en préservant nos ratios financiers permettant de poursuivre notre programme d'investissement ambitieux et ce, avec une stabilité fiscale sans aucune pression supplémentaire.

2025, verra donc la consécration de projets phares comme le nouveau conservatoire, la poursuite de la végétalisation des équipements publics, l'agrandissement de l'école Fournier, la réhabilitation du centre social André Malraux...

Ces projets sont réalisés en mobilisant, année après année, les moyens financiers essentiels à leur atteinte.

Sandrine BERNO DOS SANTOS

*Maire de Poissy
Vice-présidente de la Communauté urbaine,
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France*

Karine CONTE

*1ère Adjointe au Maire déléguée
à l'administration générale, aux finances,
aux ressources humaines et au numérique*

Table des matières

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	4
2. LES GRANDES ORIENTATIONS FINANCIERES POUR 2025	4
2.1. LES FINANCES RESTENT SOLIDES MALGRE UN CONTEXTE NATIONAL PARTICULIEREMENT DIFFICILE	4
2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SONT MAITRISEES ET RENDENT POSSIBLE LA REALISATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	5
2.3. UNE FISCALITE INCHANGÉE ET UNE PROSPECTIVE DES RECETTES PRUDENTE	5
2.4. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX A HAUTEUR DE 27 000 000 €	5
2.5. UNE DETTE MAITRISEE	5
2.6. L'EVOLUTION RETROSPECTIVE DES GRANDES MASSES 2020-2024.....	6
3. LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2025.....	6
3.1. LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
3.2. LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7
4. LES ELEMENTS IMPORTANTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
5. LA GESTION DE LA DETTE.....	10
6. LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	11
6.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS MUNICIPAUX	11
6.2. DEPENSES DE PERSONNEL.....	12
6.3. AVANTAGES EN NATURE, TEMPS DE TRAVAIL ET DUREE DU TRAVAIL	13
6.4. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RH	14
7. LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT	15
8. LES INVESTISSEMENTS COURANTS DES SERVICES MINICIPAUX.....	15
9. LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2025-2028	16
10. LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A LA TVA	16
ANNEXE 1 : LE CADRE INSTITUTIONNEL	17

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Les orientations budgétaires 2025 interviennent dans un contexte économique contraint, sans élaboration de Loi de finances pour 2025. De plus, l'incertitude sur la continuité de la diminution ou le retour à la hausse des taux d'intérêts rend difficile la décision de recourir à un emprunt en 2025 plutôt que de consommer le fonds de roulement.

Toutefois, certaines mesures ont été évoquées fin 2024, qui portaient essentiellement sur l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 à 4 points par an, soit un coût pour la commune d'environ 500 000 euros par an.

De même, il était prévu à compter du 1^{er} janvier de la réduction du taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée – FCTVA ; il passe à 14,85 % contre 16,40 % en 2024 en complément de la fin au remboursement des « dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés ainsi que des prestations de solutions liées à l'informatique en nuage ». La prévision budgétaire 2025 actuelle prend en considération ces 2 mesures.

Le contexte 2025 amène à considérer que les financements extérieurs risquent de diminuer ou d'être ciblés sur des thématiques très précises. Il conviendra de maximiser les liens entre les projets de la ville et les dispositifs existants. Quant à la dotation globale de fonctionnement, elle devrait fortement diminuer après être restée exceptionnellement stable entre 2023 et 2024.

En outre, la mesure initialement envisagée par L'Etat de faire participer les collectivités locales dans le redressement des comptes publics n'a pas été prise en compte dans l'élaboration du projet de budget de la commune et pourrait représenter une charge de 1,5 M€.

2. LES GRANDES ORIENTATIONS FINANCIERES POUR 2025

Les orientations budgétaires pour 2025 s'inscrivent dans la droite ligne de celles présentées depuis le début du mandat.

En effet, depuis plusieurs années, la Ville de Poissy a fait des choix engagés et raisonnés à la fois, en contenant les dépenses de fonctionnement, en cherchant de nouvelles recettes, en développant un plan massif d'investissements au service du confort de vie, tout en maintenant son taux communal de taxe foncière et ce depuis dix ans.

A noter que, compte tenu des incertitudes quant au contenu du projet de budget qui serait présenté par le gouvernement, ce document n'intègre pas à ce stade toutes les mesures annoncées par le gouvernement en novembre 2024. Plus que jamais, l'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels.

Voici les principales orientations :

2.1. LES FINANCES RESTENT SOLIDES MALGRE UN CONTEXTE NATIONAL PARTICULIEREMENT DIFFICILE

Au moment du vote du débat d'orientation budgétaire, les comptes de 2024 ne sont pas encore finalisés. Toutefois, les estimations montrent que la ville a su absorber, grâce à sa capacité d'autofinancement des dépenses telles que :

- le plein effet de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et la revalorisation des grilles indiciaires, ainsi que la revalorisation du SMIC en janvier,
- l'inflation du coût des matières premières avec l'impact sur les contrats de prestations et de maintenance.

Pour la mise en œuvre de ses investissements structurants afin d'assurer une qualité de service public, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt.

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SONT MAITRISEES ET RENDENT POSSIBLE LA REALISATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

En 2025, l'évolution des dépenses de fonctionnement de budget à budget n'est prévue qu'à 4,7%, en tenant compte d'une inflation à 1,6% et d'une hausse généralisée des prix encore ressentie.

Au premier rang de ces dépenses, les charges à caractère général évolueraient de 6,7% soit une enveloppe de 1,1M€ quand les charges de personnel évolueront de 3,3 % et porteront ainsi l'enveloppe à 38,5 M€ du fait de la hausse du taux de cotisation CNRACL, de la revalorisation du smic au 1er janvier 2025, ainsi que du GVT (glissement vieillesse technicité).

Une politique de maîtrise des dépenses sera poursuivie, avec en parallèle une politique active de recherche de financements.

Les orientations budgétaires s'intègrent dans les axes suivants :

2.3. UNE FISCALITE INCHANGÉE ET UNE PROSPECTIVE DES RECETTES PRUDENTE



2.4. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX A HAUTEUR DE 27 000 000 €

L'année 2025 sera marquée par la poursuite d'un ambitieux programme de travaux structurants en matière d'environnement, de cadre de vie et de la préservation du patrimoine.

La ville de Poissy souhaite poursuivre l'accélération de la transition écologique avec le verdissement des espaces publics, des mobilités actives et décarbonées et un renforcement de la sobriété énergétique.

La ville de Poissy accompagnera les Pisciacais en matière d'action sociale, en matière de politique sportive et culturelle, de vie associative mais aussi dans le secteur de l'enfance et de l'éducation et ce dans un contexte qui se durcit.

La ville de Poissy développera le rayonnement et l'attractivité de son territoire au travers notamment de l'offre événementielle, culturelle et sportive en lien avec la programmation Action Cœur de Ville 2.

2.5. UNE DETTE MAITRISEE

A ce jour, pour réaliser ses projets d'investissement, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt. Cependant, une étude sera menée sur le financement de certains programmes du Plan Pluriannuel d'Investissement comme la réhabilitation de la Collégiale, le Conservatoire.

2.6. L'EVOLUTION RETROSPECTIVE DES GRANDES MASSES 2020-2024

en millions d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prév CA 2024
RECETTES REELLES	66,62	69,22	68,39	70,44	71,22
Dont Produits des services	3	4,1	4,57	5,25	5,5
Impôts et taxes	48	46,6	47,95	50,26	49,85
Dotations, subventions et participations	9,5	11,4	11,23	10,71	12
DEPENSES REELLES	54,59	56,09	57,31	59,03	61,59
Dont Charges à caractère général	11,82	13,09	13,81	15,57	15,79
Charges de personnel et frais assimilés	34,73	34,21	35,01	35,2	36,87
Autres charges de gestion courante	5,96	6,25	6,37	6,61	7,92
Charges financières	1,12	1,02	0,91	0,8	0,69
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	12,03	13,13	11,08	11,41	9,63

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté entre 2020 et 2024 à la suite de la reprise d'activité et d'un retour au niveau avant Covid des produits des services. La DGF continue de diminuer et est passée de 1,3 M€ en 2020 à 0,8 M€ en 2024.

La fiscalité poursuit son évolution linéaire proportionnellement à l'indice de consommation des ménages qui était de 3,9% en 2024.

En parallèle, les charges de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que les recettes. La hausse des matières premières et de l'énergie a eu un impact conséquent depuis 2022 et le renouvellement de certains marchés publics comme la restauration a fortement dégradé le budget de la ville. A noter que les charges de personnel via la hausse du point d'indice, ont augmenté mécaniquement.

Ces effets économiques ont entraîné une légère baisse de l'autofinancement.

3. LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2025

Pour maintenir une capacité d'investissement élevée, il faut tout à la fois contenir les dépenses et améliorer les recettes de fonctionnement.

Le cadrage des recettes

Les variables essentielles se situent au niveau de la fiscalité d'une part et des dotations de l'État d'autre part.

En matière de fiscalité directe, la prévision à ce stade est établie avec les hypothèses suivantes :

- **Croissance des bases de foncier bâti de +1,7%**, correspondant à la revalorisation nationale.

La Dotation globale de fonctionnement est en baisse de 440 k€ par rapport au montant perçu en 2024 en revanche, la Dotation de Solidarité Urbaine est évaluée dans l'hypothèse d'une hausse de 50 k€.

Les produits des services restent à leur niveau de 2024.

Le cadrage des dépenses

- Pour les **dépenses d'énergie**, les simulations actuelles conduisent à anticiper une augmentation des dépenses énergétiques de 140 k€ en 2025.
- Les achats de prestations de services (les assurances, crèches, nettoyage et restauration collective) subissent les effets de l'inflation et de la construction de l'école et du quartier de Rouget de Lisle.
- Pour les **charges de gestion courante**, l'objectif est de maintenir dans le contexte inflationniste, l'évolution des charges à **2%** avec des objectifs d'économies pour y parvenir **n'impactant pas le service rendu aux usagers**.
- Pour les **frais de personnel**, ils augmenteront de la hausse réglementaire du point d'indice.

Chaque point d'indice : préfecture
078-217804388-20250127-CM_20250127_02-DE
Date de télétransmission : 01/02/2025
Date de réception préfecture : 01/02/2025

- L'enveloppe prévue pour le subventionnement des associations reste stable,
- L'enveloppe des subventions aux Etablissements Publics locaux (EPL) se maintiendra globalement en 2025 :
 - Pour le théâtre, un maintien de la somme.
 - Pour le centre communal d'Action sociale, une diminution de 105k€ de budget à budget.
 - Pour le conservatoire, une augmentation de 105 k€.

3.1. LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le budget prend en considération la baisse globale des dotations, la hausse de la dotation de solidarité urbaine (+74 k€) ne compensant pas la diminution de la dotation globale de fonctionnement de BP à BP (-164 k€), et l'évolution de la fiscalité. Concernant cette dernière, les bases communales évolueront réglementairement selon l'indice de consommation des ménages, situé à 1,7 % pour 2025 et les taux resteront identiques à ceux de l'année précédente.

Le budget prend aussi en compte une diminution des droits de mutation de 400 k€ étant donné la conjoncture actuelle du marché immobilier à la suite de la hausse des taux d'intérêt. La taxe sur la consommation finale d'électricité est prévue à la hausse (+61 k€) après une hausse déjà importante en 2024 avec la consommation d'électricité plus importante à la suite du retrait des combustibles et de l'augmentation des tarifs.

Concernant les tarifs des activités municipales, ils augmenteront au minimum en fonction de l'inflation en 2025 et des hausses pourront être décidées au cas par cas selon le niveau de participation actuel au coût du service.

La gestion des locations restera identique avec des hausses de loyers réglementaires et un patrimoine immobilier de revenus qui ne devrait pas évoluer.

La principale évolution des recettes concerne le remboursement par un nouveau contrat d'assurances des coûts des arrêts des agents (+750 k€) qui implique une cotisation supplémentaire en dépense de 580 k€.

Les financements extérieurs provenant de l'Etat ou bien d'autres collectivités devraient perdurer aux alentours de 215 k€ alors que les recettes provenant de la CAF devraient augmenter d'environ 450 k€ par rapport au budget de 2024 après une diminution de 500 k€ entre 2023 et 2024, en conséquence d'une régularisation des contrats avec l'organisme.

Pour finir, les recettes réelles de fonctionnement du BP 2025 devraient se situer entre 68 M€ et 69 M€, en progression par rapport au BP 2024 (67,0 M€).

Les marges réduites qui existent sur les recettes exigent de porter une attention particulière à nos dépenses de fonctionnement et de faire une utilisation optimale des moyens disponibles.

3.2. LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En matière de dépenses, le budget 2025 cherchera à préserver la qualité de service offerte aux Pisciacais et les dépenses de perfectionnement et de modernisation des services continueront d'être encouragées. Toutefois, pour maintenir un équilibre budgétaire sain et cohérent, la collectivité a entrepris un plan d'examen progressif de la pertinence de certaines dépenses en plus de questionner et remettre en concurrence les marchés publics récurrents. Ainsi, les coûts de fonctionnement des services devraient, dans la mesure du possible, se maintenir au niveau de l'inflation.

L'objectif principal pour 2025 reste de maîtriser les charges courantes en limitant leur progression globale aux seules hausses qui s'imposent à la collectivité comme les contrats et les dépenses obligatoires.

Les subventions aux associations devraient rester à un niveau stable de 2M€ tandis que les subventions aux établissements publics locaux de la ville (CCAS, théâtre, Conservatoire) s'équilibreront entre elles par rapport à 2024.

Au final, les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2025 devraient se situer entre 63 et 64 M€, en progression par rapport au BP 2024 (63,0 M€).

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20250127-CM_20250127_02-DE
Date de télétransmission : 01/02/2025
Date de réception préfecture : 01/02/2025

4. LES ELEMENTS IMPORTANTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Malgré la réforme de la taxe d'habitation compensée par la part départementale de la taxe foncière qui réduit la marge de manœuvre des collectivités notamment en termes de levier fiscal, on constate que la fiscalité reste une ressource particulièrement dynamique pour la commune.

Comme attendu, les droits de mutations ont diminué en 2024 et la baisse devrait se poursuivre en 2025 avec une prévision budgétaire de 1,4 M€ contre 1,8 M€ en 2024.

Quant aux produits de gestion dont le produit des services, ils reviennent à leur niveau d'avant la crise sanitaire et devraient se stabiliser désormais entre 5 M€ et 5,5 M€.

- Les recettes fiscales**

En 2025, le taux d'augmentation des bases serait de l'ordre de 1,7%. Les taux appliqués par la commune sur ces bases ne devraient pas évoluer en 2025 à la suite d'une baisse déjà opérée en 2024.

	Prevision 2025				
	Base 2024	Hausse base	Bases 2025	Taux 2025	Contributions 2025
Taxe d'habitation – résidences secondaires + logements vacants	3 467 825	1,70%	3 526 778,03	16,57%	584 387,12
Coefficient correcteur – suppression TH					3 450 000,00
Taxe foncier bâti	80 217 347	1,70%	81 581 041,90	28,96%	23 625 869,73
Taxe foncière non bâti	401 683	1,70%	408 511,61	38,86%	158 747,61
TOTAL			85 516 332,00		27 819 004,46

- L'attribution de compensation**

Pour 2025, l'attribution de compensation sera à l'identique de celle de 2024 car elle n'a fait l'objet d'aucune révision auprès de la commission locale des charges transférées (CLECT).

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2025
INVESTISSEMENT (dépense)	1 708 253,00 €
FONCTIONNEMENT (recette)	14 046 024,82 €
TOTAL	12 337 771,82 €

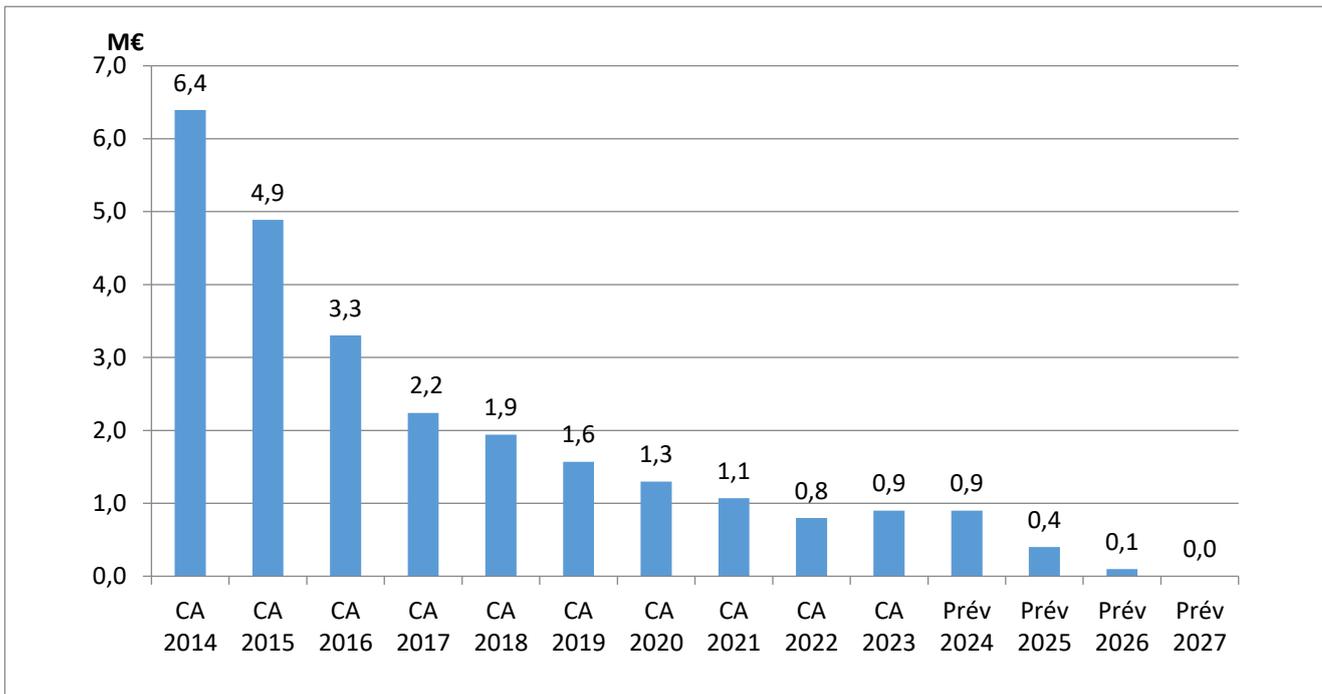
- Les dotations**

Pour 2025, les dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement DGF, dotation de solidarité urbaine DSU et la dotation pour les titres sécurisés et la dotation hygiène) resteront stables sauf la DGF qui continue fortement de diminuer pour disparaître en 2027.

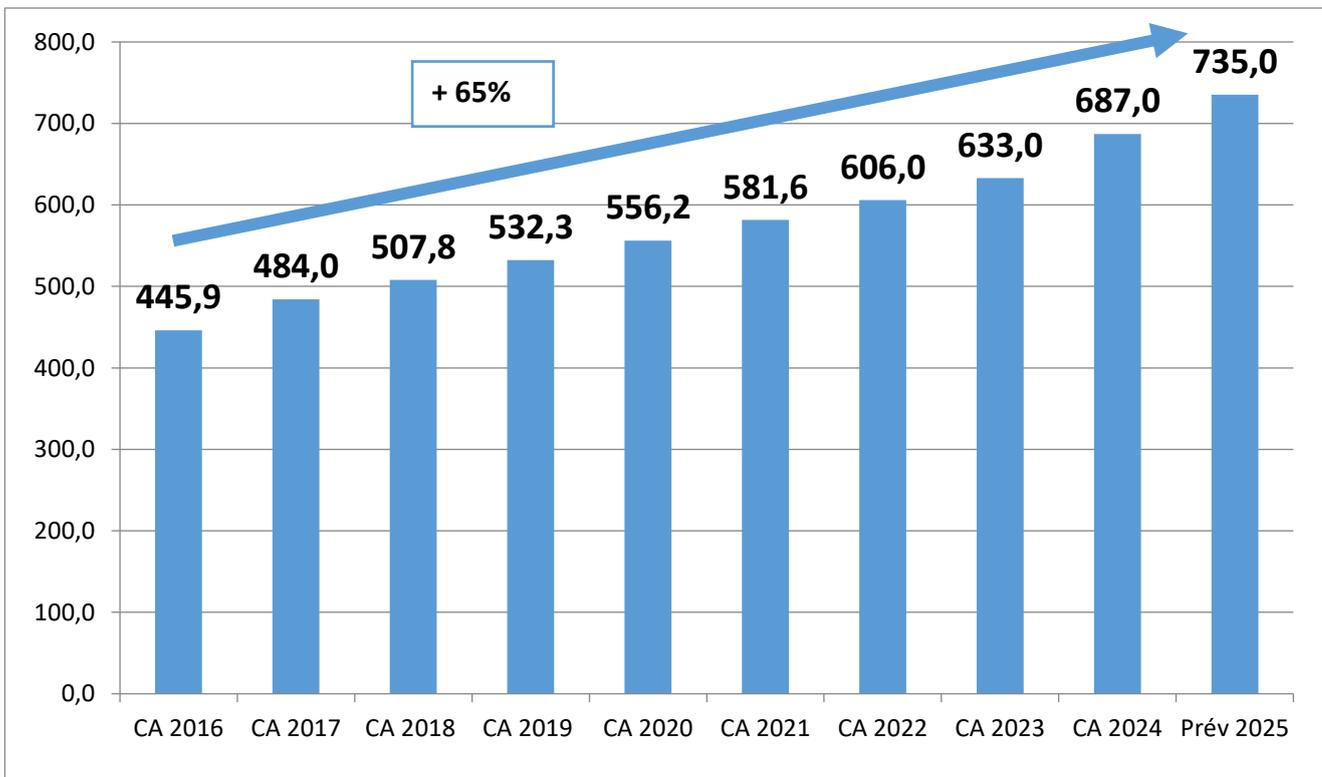
DOTATIONS	Prév 2024	2025
DGF	850 573,00 €	408 000,00 €
DSU	686 614,00 €	735 000,00 €
Dotation Hygiène	36 190,00 €	36 190,00 €
FCTVA	20 000,00 €	0,00 €
TOTAL	1 593 377,00 €	1 179 190,00€

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20250127-CM_20250127_02-DE
Date de télétransmission : 01/02/2025
Date de réception préfecture : 01/02/2025

Evolution de la DGF (en millions d'euros M€) 2014-2027



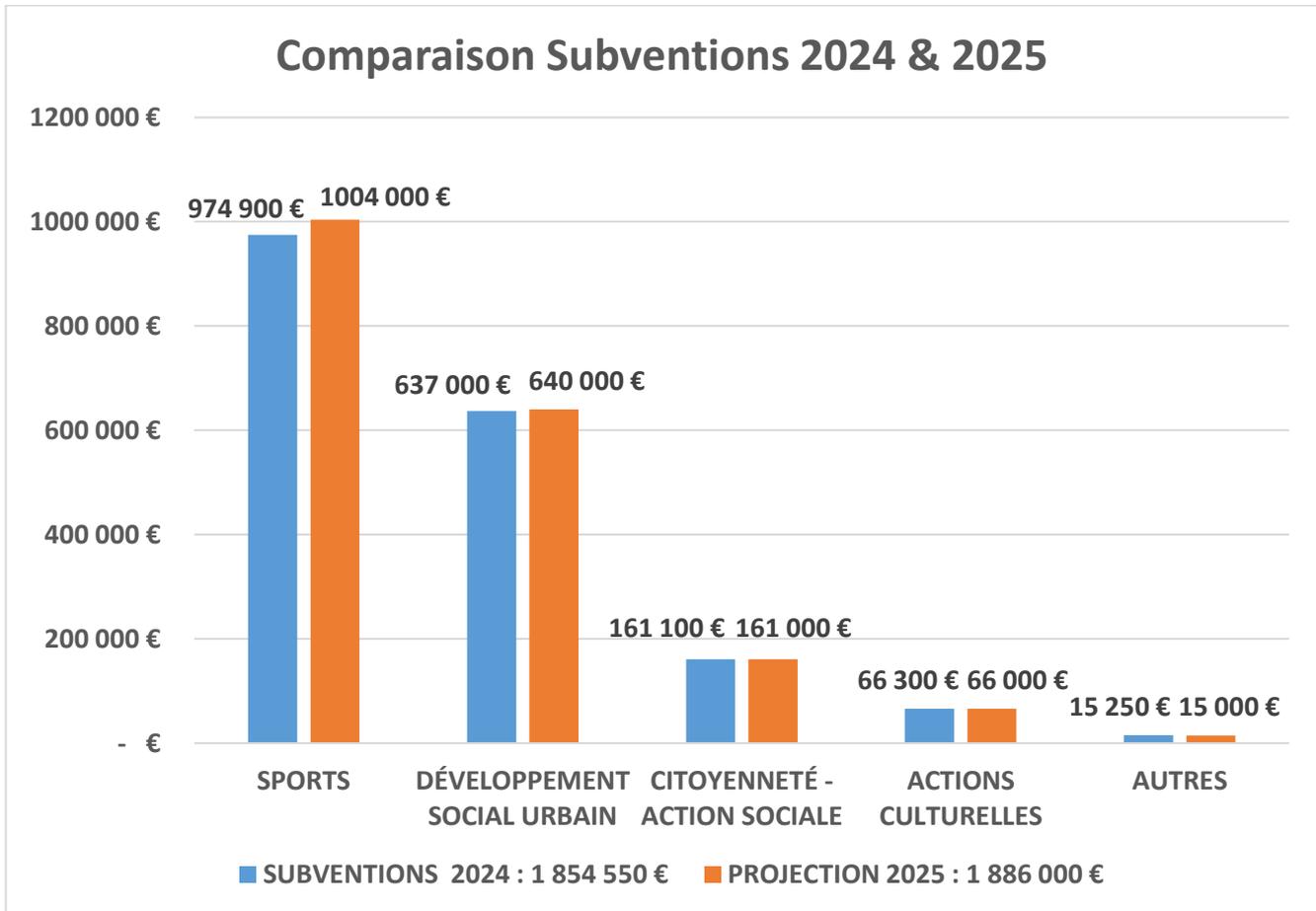
Evolution de la DSU (en euros €) 2016-2024 :



Accusé de réception en préfecture
 078-217804988-20250127-CM_20250127_02-DE
 Date de téltransmission : 01/02/2025
 Date de réception préfecture : 01/02/2025

- *Les subventions aux associations*

Pour 2025, l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations resterait stable soit environ 2,2 M€ si l'on tient compte du versement obligatoire de la subvention de fonctionnement à l'école Notre-Dame estimée à 282 k€. L'ensemble des secteurs reste dans le même niveau d'enveloppe.



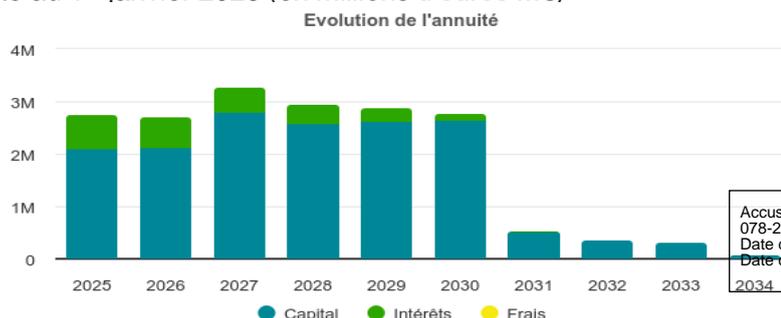
5. LA GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette s'élève à 16 206 567,52 millions d'euros. L'annuité sera de 2 766 600,16€ dont 2 109 581,36€ d'amortissement et 657 018,80€ d'intérêts.

L'encours de dette des 12 contrats est en taux fixe, est réparti à 100% dans la catégorie 1-A selon la Charte Gissler. A noter que le taux moyen de la dette 2025 est de 4,07 %.

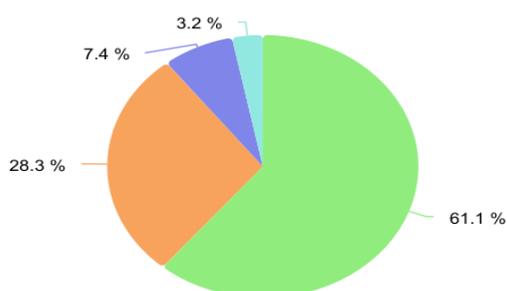
Le niveau de l'endettement de la commune est situé à 397 euros / habitant (*source Insee au 1^{er} janvier 2025 Poissy : 40 792 habitants (population totale)*). Cela reste très peu par rapport aux autres communes de la strate et les ratios financiers permettent à la ville d'utiliser ce levier pour financer les investissements de demain. Pour 2025, le recours à l'emprunt pour le financement de l'investissement sera étudié notamment pour les équipements comme la ZAC Rouget de Lisle.

Extinction de la Dette au 1^{er} janvier 2025 (en millions d'euros M€)



Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20250127-CM_20250127_02-DE
Date de télétransmission : 01/02/2025
Date de réception préfecture : 01/02/2025

Répartition de la Dette par prêteur pour 2025 (en euros) :



Prêteur	%	Montant
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	61.12	9 904 880,49
CAISSE D'EPARGNE	28,31	4 587 708,63
CREDIT MUTUEL	7,40	1 200 000,00
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3,17	513 978,40
TOTAL		16 206 567,52

6. LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La raréfaction des ressources financières impliquera en 2025 de poursuivre les lignes directrices de la politique RH. Une politique de gestion responsable tenant à la maîtrise du budget RH et l'optimisation des conditions de travail des agents municipaux. Il s'agira de contenir l'évolution des dépenses de personnel dans un contexte d'augmentation des dépenses mécaniques qui sont des impondérables, tout en garantissant la continuité et la qualité du service proposé aux habitants.

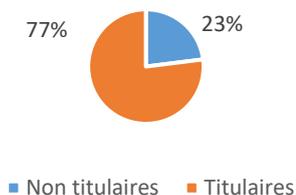
6.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS MUNICIPAUX

Le tableau suivant présente une photographie de la structure de l'effectif de la collectivité au 31 décembre 2024. Cette structure devrait être similaire en 2025.

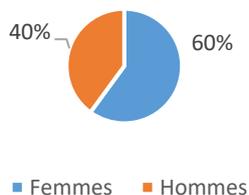
	Unités tous statuts au 31.12.2024
Fonctionnaires	490
Non titulaires sur emploi permanent	185
Vacataires, remplaçants, contrats occasionnels	91
Collaborateurs de cabinet	3
Assistantes maternelles	42
Apprentis	20
Emplois aidés (CUI-PEC, Adultes-relais)	2
Total	833

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20250127-CM_20250127_02-DE
Date de rééltransmission : 01/02/2025
Date de réception préfecture : 01/02/2025

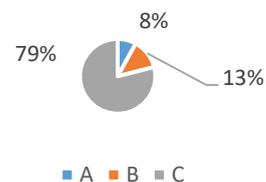
Répartition de l'effectif permanent par statut



Répartition de l'effectif permanent par sexe



Répartition de l'effectif permanent par catégorie hiérarchique

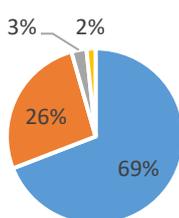


6.2. DEPENSES DE PERSONNEL

1.2.1 Décomposition du « CHAPITRE 012 » (hors Chlorophylle)

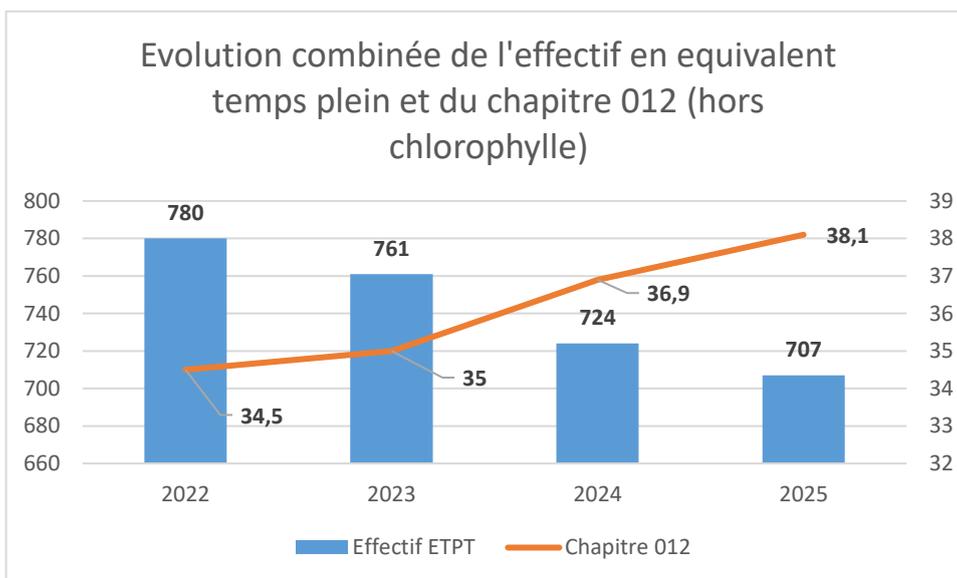
POSTE	Coût 2024	% 012
Rémunérations brutes	25 549 793 €	69 %
Cotisations obligatoires (URSSAF, retraites, ASSEDICS)	9 800 175 €	26 %
Cotisations GIG/CNFPT/Assurance/Médecine	1 015 464 €	3 %
Titres restaurant	608 618 €	2%
TOTAL	36 974 050 €	100 %

Décomposition du CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL



- Rémunérations brutes
- Cotisations obligatoires (URSSAF, retraites, assedics...)
- Cotisations partenaires (CIG, CNFPT, Assurance statutaire, Médecine)
- Titres restaurants

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20250127-CM_20250127_02-DE
Date de télétransmission : 01/02/2025
Date de réception préfecture : 01/02/2025



L'évolution du chapitre 012 depuis 2022 s'explique par plusieurs données qui se cumulent :

1. Les augmentations décidées par l'Etat (point d'indice +3,5% en 2022, +1,5% en 2023, majoration de 5 points d'indice pour les fonctionnaires et non-titulaires au 1^{er} janvier 2024).
2. Augmentations mécaniques liées au déroulement de carrière des fonctionnaires (glissement vieillesse technicité)
3. Des décisions de la majorité municipale :
 - a. Plan de valorisation des métiers petite enfance à compter de 2024
 - b. Plan de valorisation des métiers de la sécurité à compter de 2024
 - c. Création d'une brigade propreté et d'une brigade verte en 2024
4. Un nouveau marché d'assurance statutaire en 2024
5. Une enveloppe de précaution liée à de potentielles mesures impulsées par l'Etat (augmentation des charges patronales CNRACL en 2025).

Les emplois budgétaires en équivalent temps plein diminuent mais la courbe du budget augmente compte tenu des éléments ci-dessus évoqués.

Dépenses de fonctionnement	Budget 2024	Proposition 2025
Charges de personnel et frais assimilés	37 200 000 €*	38 530 000 €*

*La proposition budgétaire prend en compte le traitement des fonctionnaires et les missions de service public qui sont actuellement déléguées au privé pour l'entretien de l'espace public (entreprise chlorophylle – 370k€ pour 2025)

6.3. AVANTAGES EN NATURE, TEMPS DE TRAVAIL ET DUREE DU TRAVAIL

Les obligations réglementaires relatives au temps de travail ont été rappelées au collectif de managers.

Les heures supplémentaires sont prioritairement récupérées. Une nouvelle procédure de contrôle a été activée avec un mécanisme de déclaration prévisionnelle obligatoire. Elle permettra à la direction générale des services de contrôler et mieux maîtriser ce poste de dépenses tout en servant d'outil d'analyse pour réorganiser les services.

La commune respecte strictement la durée obligatoire de travail fixée par le législateur. Les 1607 heures annuelles sont réparties de la manière suivante pour la majorité des personnels à temps complet : les agents doivent réaliser 37h10 par semaine, soit 7h26 minutes par jour.

Ce cycle de travail qui concerne la majorité des agents peut être soumis à des variations selon les métiers et les besoins des habitants.

078-217804988-20250127-CM_20250127_02-DE
Date de télétransmission : 01/02/2025
Date de réception préfecture : 01/02/2025

Au 31 décembre 2024, 30 agents bénéficient d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service. Un groupe de travail a été initié par la direction générale avec les organisations syndicales ayant pour objectif la refonte du règlement intérieur relatif aux gardiens logés et la mise à jour des missions réalisées par les agents concernés.

6.4. LIGNES DIRETRICES DE GESTION RH

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières et avec la volonté de toujours offrir une meilleure qualité de service aux habitants, la collectivité poursuivra en 2025 son plan de maîtrise de la masse salariale.

Pour atteindre cet objectif de performance publique, le schéma directeur des ressources humaines 2025 s'articulera autour de **plusieurs lignes directrices complémentaires qui sont celles suivies depuis 2014 par la municipalité** :

- Priorisation des recrutements externes sur les emplois requérant des compétences clés, promotion de l'apprentissage, valorisation des compétences internes
- Politique volontariste de prévention de l'absentéisme
- Etudes et plans d'actions sectoriels (par directions) tenant à l'organisation et l'aménagement du temps de travail
- Principe de non-remplacement systématique des départs en retraite (20 prévus en 2025) – réorganisation des services
- L'année 2025 sera également marquée par la poursuite de la modernisation de la gestion ressources humaines via la dématérialisation et l'inclusion numérique des agents les plus éloignés de l'outil informatique, la nouvelle procédure de validation des heures supplémentaires rémunérées, et la mise en œuvre opérationnelle d'un tableau de bord DG PILOT, outil de pilotage mis à disposition des managers qui a vocation à les inciter à utiliser les leviers pour une gestion partagée avec la RH des enjeux liés à la maîtrise des effectifs et la maîtrise des heures supplémentaires rémunérées ;
- La commune a initié depuis 2022 une politique de recherche d'équilibre financier en activant des audits d'optimisation des charges et un nouveau dispositif élargi d'assurance statutaire. A travers ces deux processus la ligne CHAPITRE 013 a augmenté en 2024 pour atteindre 350 000 € directement réinjectés dans le budget de la collectivité. Le budget prévisionnel 2025 s'élèvera selon les projections à 1 millions d'euros, essentiellement du fait du nouveau contrat d'assurance statutaire qui permettra à la collectivité la prise en charge des salaires des agents souffrant d'une pathologie justifiant un congé de longue durée (Absentéisme non compressible).
- La Ville privilégiera à nouveau la fonction formation dans le cadre de son schéma directeur RH – PACTE RH - à travers une valorisation de ce poste de dépense à hauteur de 260 000 € inscrits sur le CHAPITRE 011, en complément de la cotisation CNFPT obligatoire estimée à 180 000 € pour l'exercice 2025. En 2022 ce budget s'élevait à 160 000 € hors cotisation CNFPT.
- La commune poursuivra son offre sociale à destination du personnel (titres restaurants, forfait mobilité durable, participation titres de transports, participation aux frais de garde des enfants du personnel, protection sociale complémentaire, Mutuelle employeur), estimée à un poste de dépense à hauteur de 360 000 € comme en 2024 (CHAPITRE 012).
- Dans le cadre de l'axe qualité de vie au travail, santé et sécurité, le budget d'investissement lié à l'acquisition de matériel ergonomique de pointe s'élèvera à 40 000 €. Ces dépenses d'investissement visent à poursuivre notre maîtrise de l'absentéisme compressible.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20250127-CM_20250127_02-DE
Date de télétransmission : 01/02/2025
Date de réception préfecture : 01/02/2025

7. LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT

Principaux programmes et opérations du Plan Pluriannuel d'investissement

Intitulé de l'opération	Numéro AP	Total des dépenses prévisionnelles	2024 et avant en dépenses	2024 et avant en recettes	Dépenses 2025	Recettes 2025	Dépenses 2026 et après	Recettes 2026 et après
Extension ecole Fournier	AP2101 - 21305	10 392 000 €	3 826 509 €	1 920 €	4 491 047 €	1 621 880 €	2 074 444 €	862 340 €
Ecole Rouget de Lisle	AP2001 -	18 000 000 €	15 324 094 €	9 659 473 €	2 675 906 €	834 006 €		
Conservatoire Batiment (y compris scénographie dépenses 300 K€)	AP1901	14 830 000 €	3 388 501 €		8 067 361 €	1 000 000 €	3 374 138 €	
Gros entretien et accessibilité du patrimoine		7 000 000 €	912 230 €		1 605 895 €		4 481 875 €	
Restructuration Malraux (Réhabilitation)	OP00005	1 850 000 €	36 406 €		159 345 €		1 654 249 €	
Reconstruction LP Corneille	2031 -42206 / OP00006	996 000 €	15 582 €		100 000 €		880 418 €	
Ecole Victor HUGO - extension CODOS	OP00008	1 007 501 €	42 098 €	302 250 €	922 668 €		42 735 €	705 251 €
VEGETALISATION DES COURS D'ECOLES	2100 - OP00010	617 568 €	162 396 €	39 800 €	426 436 €	273 418 €	28 736 €	14 368 €
COLLEGIALE Phases 1 et 2 (Trx Mise hors eau des couvertures + déambulateur)	AP2401	8 000 000 €	29 736 €		588 041 €		7 382 224 €	3 300 000 €
Centre de la Petite enfance	42281	540 000 €	45 000 €		495 000 €	270 000 €		
Toiture terrasse médiathèque (fuite)	31321	500 000 €			500 000 €	250 000 €		
Reconstruction Vanpouille	OP00012	2 000 000 €	71 419 €		1 374 330 €		554 251 €	
Stade Léo Lagrange		600 000 €			300 000 €		300 000 €	200 000 €
Halle des Sports		1 249 600 €			1 249 600 €	663 000 €		
TOTAL PPI		67 882 669 €	23 853 971 €	10 003 443 €	23 255 629 €	4 912 304 €	20 773 070 €	5 081 959 €

Les dépenses réelles d'investissement seront inscrites à hauteur de la projection de réalisation des travaux des différents programmes et des opérations.

L'enveloppe globale 2025 des dépenses d'équipement se situerait aux alentours de 27 M€

8. LES INVESTISSEMENTS COURANTS DES SERVICES MINICIPAUX

En dehors des grands projets d'investissements de la collectivité, le budget 2025 reprendra des éléments fixes de programmation à destination des services pour 1,5 M€ relatifs au renouvellement du matériel et pour 2,5M€ concernant de nouveaux investissements. Cette somme était de 4,5 M€ en 2024.

La dépense au chapitre 204 correspondra au versement de l'attribution de compensation à la communauté urbaine pour 1 708 253,02 €.

Des opérations pour compte de tiers et donc neutres pour la ville devraient encore perdurer en lien avec la construction de la maison de santé.

Pour financer ces dépenses, la ville pourra compter sur une recette de FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) calculée sur les investissements 2023 et devant s'élever aux alentours de 1,52 M€ en 2025. A celle-ci s'ajouteront les cessions de la ville pour 2 M€ et des subventions complémentaires entre 7 M€ et 8 M€.

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-010000000-1
Date de télétransmission : 01/02/2025
Date de réception : 01/02/2025

9. LA PROSPECTIVE FINANCIERE VERS 2026

en millions d'euros	PROJEC 2025	PROJEC 2026
RECETTES REELLES	68,6	70,4
Dont Produits des services	5,27	5,5
Impôts et taxes	50,92	51,73
Dotations, subventions et participations	10,18	9,81
DEPENSES REELLES	64,3	66,51
Dont Charges à caractère général	17,4	17,73
Charges de personnel et frais assimilés	38,53	39,3
Autres charges de gestion courante	7,23	8,09
Charges financières (sans nouveaux emprunts)	0,6	0,52
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	4,3	3,89

Ce tableau projette la prospective des réalisations de 2025 et 2026.

Entre 2025 et 2026, les dépenses augmenteront plus vite que les recettes, (+ 3,44% contre 2,62%). En effet, sur les 69M€ de recettes, 23 M€ sont figées puisqu'il s'agit des fonds de compensation de l'Etat et de l'attribution de compensation de la CU. Les subventions et les participations stagneraient et en 2026 la DGF sera quasi-inexistante. Seule la fiscalité augmentera uniquement avec la revalorisation fixée par l'Etat car la projection n'intègre pas de hausse des taux.

En face, les dépenses contraintes et maîtrisées n'augmenteront qu'en fonction des mesures gouvernementales comme les charges de personnel avec une hausse ciblée entre 2% et 3%. Les charges à caractère général absorberont les hausses des coûts des matières premières, des fluides, des contrats de prestation et l'entretien des bâtiments.

Avec ces projections, la capacité d'autofinancement brute se maintient à un niveau de 4 M€ qu'il conviendra de préserver dans les années à venir.

La prospective actuelle ne tient pas compte de mesures exceptionnelles de participation de la commune au redressement des finances publiques qui pourraient être appliquées par l'Etat et qui représente jusqu'à 1,5 M€.

10. LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A LA TVA

Jusqu'au 31 décembre 2024, la commune de Poissy disposait d'un budget annexe des opérations soumises à TVA pour les opérations suivantes :

- La gestion des marchés alimentaires de la Ville confiée à la société MANDON.
- Le démarchage publicitaire et la gestion de la régie correspondante pour le journal « Le Pisciacais ».

Ce budget n'intégrait que des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Par délibération en date du 16 décembre 2024, il a été décidé d'intégrer les opérations de ce budget sur le budget principal de la ville afin de centraliser dans un document et budget unique toute la comptabilité de la ville.

En 2025, la ville devra récupérer sur son budget principal l'excédent du budget annexe au 31 décembre 2024, qui sera calculé lors de l'établissement du compte financier unique 2024.

Les inscriptions budgétaires pour ces opérations sont donc à prévoir en 2025 sur le budget principal et devraient représenter un budget de 70 k€ en dépense (30 k€ pour la publicité et 40k€ pour le marché) et 60 k€ en recettes (60 k€ pour la publicité et 30 k€ pour le marché).

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-25987-2024-05507_02-00
Date de télétransmission : 01/02/2025
Date de réception préfecture : 01/02/2025

ANNEXE 1 : LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

La Loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 prévoit une obligation préalable au vote du budget primitif par l'assemblée délibérante des communes de plus de 3500 habitants (Article L. 2312-1 du CGCT) : le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du budget lui-même.

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) apporte des modifications : l'article 107 relatif à l'amélioration de la transparence financière précise « que le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres ».

Décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 introduit de nouvelles règles concernant le DOB des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

En effet, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
2. L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail. Transmis au Préfet et au Président de l'EPCI dont la commune est membre, il fait l'objet d'une publication.
3. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du débat sur l'orientation budgétaire doit être mis en ligne. Cette disposition s'applique également aux EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Document publié sur le [site de la ville](#) le 05/02/2025